

Assemblée générale de l'AGEEM

3 juillet 2013 à Chaumont

1-RAPPORT MORAL

L'année dernière à cette époque, l'espoir renaissait. C'est dans cet élan que l'année scolaire 2012/2013 a été aussi intense que la précédente.

Avec ce grand projet de la refondation de l'école de notre république nous espérons des changements profonds pour l'école. Le mois d'août 2012 fut intense. L'AGEEM a participé à la concertation. Une écoute et une considération lui ont été réservées de la part du ministère.

Le premier axe choisi de la refondation fut le changement des rythmes. Était-ce le meilleur choix ? Certes ça et là des pistes nouvelles se sont ouvertes ou consolidées, je pense notamment à des villes comme Rennes, Lille ou Belfort où un effort de concertation entre les différents partenaires sont mis en place pour repenser l'école autrement.

Nous pourrions nous interroger sur les incidences de la réforme sur les temps de formation des enseignants, de concertation, mais aussi sur les temps associatifs.

Le rythme, c'est d'abord celui d'une journée de l'enfant. Et si « nous arrêtons de courir » nous dit Barbara dans une de ses chansons. Si nous décidions de donner du temps au temps. Si nous prenions le temps de l'observation. Qu'est-ce que la réalité d'une journée à l'école pour un enfant de 2 à 6 ans ?

Arriver à l'école à 7h30, repartir à 18h30, (parfois cet enfant a été levé à 5h, est allé chez une assistante maternelle, puis de nouveau a été réveillé à 7h). Combien d'injonctions, de ruptures de rythme, de bousculades, de tensions, de voix, de stimulations, d'agression, de temps de joie, de jeu, de découverte, de plaisir a-t-il vécu durant ces 11 heures de collectivité. Quel sens a-t-il donné aux différentes activités qui lui ont été proposées par des nombreux adultes : ceux du périscolaire matin et soir, ceux du restaurant scolaire ? Quels liens a-t-il établi ? Par quelles charnières ces adultes ont visé ensemble son bien-être, son épanouissement, son grandissement, afin de développer ses potentiels relationnels, corporels, cognitifs.... en respectant ses rythmes pour l'aider à entrer dans les apprentissages ?

Comment instaurer une cohérence éducative entre les différents professionnels, les parents, les municipalités, quels temps de concertation communs ? Quels aménagements des locaux ? Quelles règles et codes communs ?

D'autres aspects de la réforme restent de grandes inconnues : Quel sera le contenu des nouveaux programmes ? Quelle sera réellement la formation pour l'école maternelle pour les enseignants de demain ?

Dans les programmes, remettre à plat le temps donné au développement de l'enfant, ne pas griller des étapes. Des programmes qui prévoient de créer des liens humains pour donner du temps aux savoirs acquis, je me tourne vers Philippe MERIEU qui dit : « Savoir que l'on sait, c'est bien plus que savoir ». On veut toujours aller vite, très vite pour faire beaucoup et bien souvent l'enfant passe à côté de l'essentiel, connaître ses capacités pour valoriser l'estime de soi, donner du sens à ce qu'il sait pour ne pas empiler, juxtaposer des savoirs mais plutôt développer de réelles connaissances que l'enfant transfère pour acquérir des compétences. Voilà le cœur de la refondation : se soucier de l'enfant et rien que de l'enfant!

Pour inscrire durablement un apprentissage, il doit s'inscrire dans le corps, c'est par le mouvement, l'émotion qu'un jeune enfant apprend et qu'il intègre.

Cela suppose également une formation des enseignants qui passe par cette mise en mouvement, où l'enseignant puisse prendre des initiatives. Nous ne pouvons pas réduire la formation d'un enseignant à une formation virtuelle. Il est essentiel qu'il puisse échanger avec d'autres, avec des professionnels notamment pour comprendre les enjeux relationnels qui se jouent dans la classe, entre soi et l'autre.

Cette année fut très intense pour chacun d'entre nous dans nos écoles, sections et bien entendu au niveau du Conseil d'Administration National et du Bureau National. Vous pourrez le constater dans le rapport d'activité projeté à l'écran.

En harmonie avec la mouvance du moment, pour les membres du Bureau National et du Conseil d'Administration National, comme pour chacun d'entre vous aussi, le rythme s'est intensifié.

Nous avons été sollicités à la fois par le Ministère (DGESCO : participation aux réunions sur accueil des enfants de moins de 3 ans), par les municipalités comme Belfort, par les partenaires : Ligue de l'enseignement, ANCP, OCCE, FNAREN, GFEN, IREA (SGEN CFDT).

Dans les aspects concrets avec le Ministère de l'Éducation Nationale, nous avons bénéficié de nouveaux soutiens du Ministère : une subvention de 20000 euros, une meilleure reconnaissance de notre association, une sollicitation au groupe de travail de la DGESCO sur l'accueil des moins de 3 ans et la participation aux journées de l'Innovation à l'Unesco en sont des signes forts.

A noter également un engagement de Monsieur le Ministre afin que chaque congressiste puisse bénéficier d'une autorisation d'absence, même si, malgré tout, nous avons eu quelques résistances.

Par ailleurs, nous sommes sollicités par le CNDP pour les parcours de formation.

Autant d'axes importants à développer !

Autres nouvelles, l'AGEEM fait partie d'un laboratoire de recherche : « Chercheurs Citoyens 2013 » avec l'équipe Théodile-CIREL de l'Université LILLE 3, soutenue par Ana Dias Cherrutini, enseignant chercheur et Maryline Van-Landewick pour l'AGEEM. Ce travail de recherche est complètement d'actualité puisqu'il s'appuie sur le partenariat des différents adultes qui encadrent l'enfant. Le titre du projet de la recherche s'intitule : « Visites scolaires, péri-extrascolaires et familiales dans les lieux muséaux de la région Nord Pas de Calais : approche didactique ».

Notons qu'à CAEN, l'AGEEM est associée à la formation dans les ESPE.

Ces actions vers l'extérieur n'ont pas empêché de mettre en place des actions promises l'année dernière :

- Reprise du règlement intérieur,
- Réalisation du site : à cet égard, je tiens à remercier Céline Larpin et Céline Nicolas-Cantagrel qui ont travaillé d'arrache-pied, reprenant les axes travaillés l'année dernière avec Caroline Sanchez. Avec Christopher Swann, concepteur du site, elles ont mis en place un outil clair, facile d'accès et agréable au regard qui va permettre l'utilisation de nouveaux services tels que l'achat en ligne. Nous espérons avoir répondu aux demandes faites depuis fort longtemps en assemblée générale et en relais. Il nous reste à développer cet outil avec chacun de vous. J'espère que nous pourrons, notamment grâce à un accès rapide aux sites de sections, permettre un plus grand partage de nos créations. Ainsi, nous participerons ensemble au rayonnement de notre association.
- Dans le registre de la communication, nous avons désormais un portail, une page sur Facebook et Twitter grâce à Pierre Hennequin (qui a assuré un service civique auprès de l'AGEEM, dans le cadre du Colloque 2013 à Chaumont) à qui j'adresse également mes remerciements.
- À l'interne, par l'envoi du **7**, nous partageons les nombreuses richesses de l'AGEEM grâce, notamment, à Anne Tabourel et aux membres du CAN. Merci à Anne-Christine Koller qui, chaque mois, a illustré les 7.
- Un grand merci à Maryse Chrétien et France-Yseult Saintot (permanente du colloque) qui mettent en forme l'AGEEM.com qui vous permet de suivre nos différentes actions au fil des mois.
- Nos partenaires nous ont également aidés en faisant des publicités de colloque avec le SCEREN, Nathan, la Librairie des Écoles.

Et, bien-sûr, pour la préparation du Colloque à Chaumont, je remercie sincèrement Maryse Chrétien, représentante académique, Laurence Bertin et France-Yseult Saintot, permanentes du colloque, les responsables des commissions et toute l'équipe d'adhérents pour leur aide et leur soutien.

Je félicite également Maryse Chrétien pour son acharnement à trouver des aides financières qui nous permettront de perdurer. Cette année, nous avons bénéficié d'aides très importantes de la part de M. CHATEL, Député Maire de Chaumont qui a donné carte blanche à Mme Brasseur, adjointe aux affaires scolaires, celle-ci a mis tous les services municipaux à notre disposition.

Nous avons bénéficié de conditions exceptionnelles au niveau de la Direction Académique et ce depuis l'année dernière. Tous les moyens ont été octroyés pour permettre aux collègues d'être remplacés pour avancer dans leur projet d'exposition. En ceci, ils ont été aidés par les IEN et les CPC. Nous tenons à remercier chaleureusement Thierry Toti, Directeur du CRDP de Reims et toute son équipe, pour son soutien indéfectible durant 2 ans !

Remerciements également à Monsieur Cousin, Principal du Collège Camille Saint-Saëns, qui accueille le Colloque dans son établissement ainsi que les Proviseurs des Lycées de Chaumont.

Les partenaires ont apporté un réel soutien à la réalisation de ce projet.



Nos objectifs et ambitions restent d'être présent sur le terrain pour y défendre les intérêts de l'enfant. Pour l'avenir, il nous faut redéfinir notre projet associatif, être présent sur les lieux de formation, développer nos partenariats.

Tout cela est très enthousiasmant. Mais, nous devons garder en mémoire que si nous avons réussi à mener à bien ce Colloque et les actions au niveau de l'AGEEM, c'est grâce au travail très engagé des bénévoles de notre association dans les sections, les académies. Soyez remerciés pour ces valeurs communes et ce don au bénéfice de tous.

C'est cette énergie qui nous permet de nous réunir pendant le temps d'un colloque en construisant une formation choisie.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil d'Administration qui prennent des responsabilités ainsi que les membres du Bureau National qui donnent beaucoup de leur temps et de leur cœur pour que nous soyons fiers de nos actions communes.

Et je voudrais conclure mon discours par une excellente nouvelle, suite à notre travail acharné et notre ténacité, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous avons obtenu l'habilitation à délivrer des reçus fiscaux. Pour reprendre la formule de Maryline Van-Landewick.

« Seul, on va vite, ensemble on va loin ».

Très bon Colloque à vous !

Isabelle Racoffier

Présidente Nationale AGEEM

2- RAPPORT D'ACTIVITE 2012/2013

Cette année, le conseil d'administration s'est réuni :

- les 3 et 4 octobre 2012 à Paris
- les 30 et 31 janvier 2013 à Paris
- les 3 et 4 avril 2013 à Paris
- le 2 juillet 2013 à Chaumont

Le bureau (7 membres) s'est réuni :

- à Paris
 - les 27 et 28 août (6 présents)
 - le 12 septembre (2 présents)
 - le 5 octobre (7 présents)
 - les 28, 29 et 30 novembre (7 présents)
 - le 5 avril (6 présents)
 - à Chaumont
 - les 9, 10 et 11 janvier (7 présents)
 - le 1^{er} juillet (7 présents)
 - À Pau les 15, 16, 17 et 18 mai (5 présents)
 - A Paris le 12 septembre pour un bureau restreint (Présidente et trésorière)
- NB** : le nombre de personnes présentes est noté pour indiquer les difficultés rencontrées par le BN pour se réunir

Le conseil d'administration a organisé des journées académiques :

- Bordeaux le 14 novembre (journée départementale)
- Amiens le 14 novembre
- Versailles le 17 novembre
- Orléans le 28 novembre
- Versailles le 23 janvier et le 6 février
- Nice le 6 février
- Montpellier le 20 février
- Bourg-en-Bresse le 13 mars
- Caen le 20 mars
- Nancy le 20 mars
- Niort le 20 mars
- Lille le 27 mars
- Paris le 3 avril
- Avignon le 10 avril
- Rouen le 10 avril
- Rennes le 17 avril en présence d'Isabelle Racoffier
- Pau le 17 avril
- Toulouse le 17 avril
- Grenoble le 15 mai

Isabelle Racoffier a participé :

- Les 21, 22 et 30 août à la concertation ministérielle
- Le 11 octobre : rencontre avec M. Fayol
- Les 17 et 18 octobre aux rencontres nationales de la Ligue de l'enseignement à Rennes avec Anne-Christine Koller (le mercredi)
- Les 27 et 28 octobre à l'Université du SNUIPP à Leucate
- Au colloque « Petite enfance » de l'IREA les 8 et 9 novembre à Paris
- Les 22 et 21 novembre au salon de l'Éducation à Paris
- Les 5 janvier, 5 février et 9 avril au groupe de travail à la DGESCO sur l'accueil des enfants de moins de 3 ans
- Le 22 mars à la création d'un réseau professionnel pour les enseignants à Cachan
- Le 22 mai à l'AG de l'OCCE à Arles
- Le 6 juin au congrès de la FNAREN à Tours

Des membres du conseil d'administration ont participé :

- Le 26 mai 2012 au congrès de la FCPE aux Sables d'Olonne (Isabelle Racoffier).
- Au forum des RASED le 22 septembre à la bourse du travail à Paris.
- Le 27 octobre à l'AG de la MAE (Maryse Chrétien)
- Le 10 novembre au congrès de la FCPE à Paris (Maryse Chrétien et Maryline Van Landewick)
- Le 16 novembre à une rencontre avec M. Peillon au ministère de l'Éducation Nationale à Paris (Isabelle Racoffier, Maryse Chrétien, Maryline Van Landewick et Catherine Bon)
- Le 30 janvier, le CAN a rencontré Mme Adeline Laborde qui présentait le secteur « Prévention » MAE et Mr Calmels de l'ESPER.
- Le 2 février à Paris, à la rencontre nationale pour l'école maternelle organisée par le GFEN à la bourse du travail; Maryline Van Landewick a animé un atelier.
- Les 27 et 28 mars à l'UNESCO, aux journées de l'innovation à la DGESCO (Isabelle Racoffier, Maryse Chrétien et Laurence Bertin, permanente du congrès de Chaumont)
- Le 29 mars à une rencontre avec monsieur Taillandier de la Ligue de l'Enseignement afin de réactualiser le règlement intérieur
- Le 29 mars à une rencontre avec Véronique Moreira de l'USEP
- Le 15 avril à une concertation avec Madame HANNOIR, Directrice du Projet Éducatif Global, Affaires sociales Éducation de la ville de Lille et son collaborateur Monsieur TOMASZUK sur le projet d'aménagement des temps de l'enfant pour la rentrée 2014: Maryline Van Landewick
- Le 23 février à Belfort participation de Maryse Chrétien aux Samedi de l'Éducation,
- le 5 et 6 avril au forum des enseignants innovants à Nantes (Anne-Christine Koller)
- Le 12 mai au congrès du SNUIPP à St Malo (Anne-Christine Koller)
- Le 29 mai au congrès de l'ANCP à Vichy (Céline Larpin)

Préparation du colloque 2013 à Chaumont :

Isabelle Racoffier est allée à Chaumont :

- Les 26, 27 et 28 septembre
- Les 25 et 26 octobre
- Les 18, 19 et 20 décembre
- Les 6, 7 et 8 février
- Les 13, 14 et 15 mars
- Les 29, 30, 31 mai

Préparation du congrès 2014 à Pau :

Isabelle Racoffier est allée à Pau :

- Les 18, 19 et 20 février : stage pour l'élaboration du guide

Relation avec la presse/ Radio/ TV : Isabelle Racoffier

- Revue Animation & Éducation de l'OCCE (n°231-nov/déc 2012) : article d'Isabelle Racoffier : « Favoriser la pédagogie interactive »
- article d'Anne-Christine Koller : « La cohérence éducative »
- article d'adhérents présentant quelques expositions pédagogiques du Colloque à Lille
- Article dans Famili (septembre 2013)
- Article dans Libération (15 janvier 2013)
- Revue des parents FCPE (avril 2013)
- Parution publicitaire dans la newsletter de Nathan
- Quatrième de couverture du catalogue Sceren
- Presse de Chaumont (Maryse Chrétien)

Les nouveautés :

- Le site : il a été totalement refait (Céline Larpin et Céline Nicolas-Cantagrel)
- AGEEM.com : nouvelle publication qui informe des actions de l'association et fait part de l'avancée des travaux du colloque
- Le SEPT : chaque 7 du mois, les adhérents reçoivent un extrait de nos publications pédagogiques (CD thématique, DVD de congrès ...)

Les partenariats :

Des conventions de partenariat ont été signées avec :

- L'OCCE
- LA FNAREN

Adhésions :

L'AGEEM a adhéré à l'ESPER (Économie Sociale Partenaire de l'École de la République)

3- BILAN FINANCIER

RAPPORT DE LA TRESORIERE NATIONALE

Maryse CHRETIEN

1- Principes

Les comptes ont été tenus selon le plan comptable du logiciel EBP conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations.

A) L'exercice s'établit du 01/06/12 au 31/05/13

B) Participation de vérificateurs aux comptes. Les comptes ont été supervisés par Madame LABAT Christiane, Madame SEGUIN Dominique, Mme RAPHA Simone, élues, vérificatrices aux comptes, lors du CAN du 27/28 janvier 2013.

2- Le compte de résultat

Les produits :

Les ventes passent de 8 326 € à 13 098 € soit 4 772 € en hausse. (Soit près de 57%)

Cela est dû à la bonne communication, à la publicité de nos publications mises en valeur par le mensuel « le RDV du 7 ».

Ensuite, il y a eu aussi la vente des 3 CD par section

- Les adhésions s'équilibrent. (2654 adhérents)
- Nous avons bénéficié de 2 subventions ministérielles : 10 000€ en juin 2012 et 20 000€ en septembre 2012 (Reliquat partagé par les associations complémentaires de l'école entre toutes les associations partenaires)

Les charges :

- Les charges du CAN s'équilibrent.
- La part du salaire du poste de présidence et la cotisation des charges (URSSAF) sont à la hauteur de 37 176 €.

Conclusion :

Cette année nous réussissons à mieux équilibrer le budget grâce à l'aide de tous les bénévoles, des collègues qui hébergent la présidente à la maison, des associations partenaires qui nous accueillent gratuitement dans leurs locaux.

Par ailleurs, le fait que notre association soit reconnue d'intérêt général (habilitation à émettre un reçu fiscal) peut nous permettre de fidéliser les adhérents et espérer augmenter les adhésions.

Dépenses

	Réalisation exercice 2012/2013	Exercice N-1	Exercice N+1
Achats prestations de services (gestion application, conception des publications...)	13 930.45	5 173.17	20 000.00
Achats fournitures administratives (ordinateur, logiciel compta, archives...)	899.86	1 843.15	10 000.00
Achats de marchandises (2 carnets)	13 957.57	3 091.15	15 000.00
Réparation matériel		60.00	
Primes d'assurances	6 047.01	5 993.91	6 100.00
Achats marchandises pour cession CDM	18 191.16	3 948.96	20 000.00
Frais colloques séminaires (avance, rétrocession)	2 660.92	7 700	3 000.00
Mission CAN	25 922.90	14 684.97	27 250.00
Mission relais		158.97	
Mission présidente (dont abonnement train)	2 810.21	2 675.44	3 000.00
Mission congrès	45.60	1 3191.96	100.00
Mission BN	6 739.88	8 785.35	8 000.00
Remboursements mandatés	9 644.20	1 1995.30	0.00
Frais postaux et télécom	1 723.43	1 265.75	1 800.00
Services bancaires	535.85	612.8	550.00
Salaires	22 044.00	1 6915.98	23 000.00
Cotisations URSSAF	15 132.00	2 243.00	15 500.00
DEPENSES	140 285.04	100 513.36	153 300.00

Recettes

	Réalisation exercice 2012/2013	Exercice N-1	Exercice N+1
Ventes	13 098.00	8 326.35	10 000.00
Droits d'auteurs (BNF)	128.5	360.00	150.00
Adhésions	4 7600	45 802.00	50 000.00
Intérêts livret A	0	585.35	0
Produits exceptionnels	18 077.17	4 778.39	2 150.00
Reprise Conservateur	Plus value 14 019.83	Reprise sur Conservateur 30 000	15 000.00
Subventions	30 000	0	30 000.00
Stock marchandises	14 237.18	0	48 000.00
TOTAL	137 160.68	89 852.09	153 300.00
DEFICIT	3 124.36	1 0661.27	

Les capitaux circulants :

Conservateur :	273 913.00 €
Livret A :	24.57 €
Compte CCP :	14 931.78 €
BRED au 31/05 :	4 135.14 €
Sections au 31/05 :	414 057.00 €

BILAN DES SECTIONS

Vérification des bilans financiers de l'Assemblée Générale à CHAUMONT

Tirage au sort des sections : 8401, 8001, 6301, 8901, 4901,5901

4- BILAN DES SECTIONS ET DES ACADEMIES AGEEM ANNEE 2012-2013

1) Activités

La lecture des différents comptes-rendus d'Assemblées Générales de section et de relais académiques prouve, s'il en était besoin, la richesse et la diversité des activités proposées et des actions menées au quotidien sur le terrain... Nous n'avons jamais caché les difficultés rencontrées par le manque de temps, le manque de moyens parfois mais cela n'enlève en rien le dynamisme, et le désir de proposer, d'animer, de partager des pratiques et des savoirs faire, ce qui donne à l'AGEEM sa légitimité d'espace de formation et de réflexion, de force de propositions et qui fait de ses adhérents des personnes ressources associées en tant qu'expertes professionnelles aux recherches et aux réformes actuelles.

Chaque section anime, propose à son niveau, des rencontres, des ateliers à ses adhérents, s'appuyant la plupart du temps sur les ressources mêmes de la section : projets de collègues dans leurs classes ou dans leurs écoles, travail avec des maîtres formateurs, enseignants de l'IUFM...

De même, la plupart des académies propose depuis plusieurs années des Journées Académiques, en lien avec le Congrès passé ou à venir, 18 journées en cette année 2012-2013 sur 24 académies ; thèmes très diversifiés « apprendre et découvrir le monde du vivant à l'École Maternelle », « les traces écrites relatives à l'éducation scientifique à l'École Maternelle », journée à dominante philosophique ou une autre axée sur la culture littéraire, « se rencontrer à l'École Maternelle », en lien avec le projet académique « corps et espace », « place et rôle du langage dans le partage culturel en École Maternelle »... Le succès de ces journées permet de rendre visible et lisible, l'AGEEM pour l'institution. Ces journées sont la plupart du temps inscrites aux plans de formation ou d'animations pédagogiques, développant ainsi les partenariats amorcés et lancés au niveau national avec les Directions Académiques, les CRDP et CDDP, les IUFM, l'OCCE, la MAIF, l'USEP...

De même la communication avec les adhérents semble rester une priorité, comment communiquer, par quel biais, avec quels outils ? Les réponses apportées au niveau national, les rendez-vous du 7, l'AGEEM .com, le « relooking » complet du site connaissent un franc succès et les retours des collègues sont nombreux. Se développent donc au niveau des sections et des académies des outils de même type ou autres en direction des collègues : sites de sections, petits journaux (ex sur Paris, « la vie des sections parisiennes » qui rend compte des rencontres régulières appelées « cafés pédageem ») qui là encore témoignent du vivier et de la richesse de notre, du travail des sections !

2) Remarques et réflexions

La richesse de l'association vient de toutes ces activités, de tout ce travail mis en place et développé au niveau local, régional, national qui font que l'AGEEM a retrouvé une place prépondérante dans le paysage de l'éducation nationale mais des difficultés et des interrogations demeurent... surtout en regard de l'avenir et de la réforme des rythmes scolaires, on peut les organiser sur plusieurs plans :

* **Un premier plan au niveau des temps pédagogiques, des rencontres** qui sont indispensables pour faire fonctionner l'association :

- Comment organiser des journées académiques avec les nouvelles semaines à 4 jours et ½ ? : les samedis ? avec autant de public ? mais plus de possibilité de paraître au plan d'animations ou de formation !
- Quel temps pour se rencontrer, en particulier en relais académique avec des sections souvent très éloignées géographiquement ? peut-on envisager de poursuivre sur des mercredis avec des demandes d'autorisation d'absence demandées aux DASEN ?

* **Un Deuxième plan au niveau de la visibilité et de la place de l'association** dans le paysage éducatif, indispensable aussi vis-à-vis des adhérents qui attendent que l'on « colle » avec les réalités et les orientations politiques, mais aussi vis-à-vis de l'institution pour asseoir notre place de référents experts de l'École Maternelle :

- Comment rendre lisible toutes nos actions tant sur le plan local que national ?
 - poursuivre et étendre la diffusion de nos nouveaux outils (le 7, l'AGEEM.com, les Carnets de l'AGEEM) ; comment les faire connaître aux jeunes enseignants, aux étudiants ?
 - développer, rendre attractif et faire connaître notre nouveau site AGEEM
 - faire de la « Quinzaine de l'École Maternelle » un temps fort et largement médiatisé (communiqué et document au niveau national, recensement des actions déjà existantes...)
 - dans la mesure où l'AGEEM est sollicitée dans les instances de réflexion et de formation, rester au plus près des nouvelles réformes et demander par exemple sur l'année qui vient, à être associée à une observation, une évaluation précise de l'impact des nouveaux rythmes sur les jeunes enfants (par exemple, profiter du thème du Congrès de Pau pour participer à un « observatoire » tout au long de l'année), en s'entourant de l'avis des nouveaux membres du Conseil Scientifique
- Pour tout cela, il faut du temps de réflexion, du temps pour se rencontrer, du temps pour échanger, rédiger, expliciter... donc :
 - Comment obtenir ce temps et auprès de qui ? rencontres avec les DASEN, les Recteurs de chaque Académie, pour les membres du Bureau National mais aussi du Conseil d'Administration National !

Juin 2013 - Véronique Dupont
Secrétaire Nationale de l'AGEEM

5- SYNTHESE DES REPONSES A LA QUESTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Rythmes scolaires : quels critères (règles de vie, rôle et place de chacun...) pour établir une charte commune de cohérence éducative entre les différents intervenants de la journée de l'enfant ? »

- favoriser une cohérence éducative dans les différents temps de l'enfant et entre tous les partenaires : enseignants, ATSEM, personnel du temps périscolaire et pour cela ménager du temps pour des rencontres (sur le temps de l'Activité Pédagogique Complémentaire - APC en début d'année par exemple), prévoir du temps en équipe pour des bilans réguliers tout au long de l'année, échanger avec la mise en place éventuelle d'outils de communication.
- définir des critères d'observation des effets du dispositif sur les enfants pendant le temps de classe, afin de renseigner une évaluation nationale des dispositifs en janvier 2014 et juin 2014 ; et pour cela avoir du temps pour élaborer des outils d'évaluation et les remplir.
- définir des repères et des règles de vie communs ; les codes de vie doivent être les mêmes toute la journée : respect des locaux, du matériel, utiliser un langage correct, déterminer la responsabilité de chaque partenaire.
- pour une égalité des chances et une équité sociale, faire que les activités péri scolaires soient au choix de l'enfant au service d'un moment de détente et de loisirs.
- faire en sorte que l'espace classe reste au service des apprentissages avec l'enseignant ; un changement de lieu, dans la mesure du possible, pour toute autre activité serait favorable pour permettre à l'enfant de se repérer dans un cadre spatio-temporel.
- veiller à ce que les budgets pour les sorties culturelles ne reviennent pas exclusivement aux animateurs du temps d'activités périscolaires ; les financements seront définis dans un temps de concertation avant la mise en place des projets de chacun.

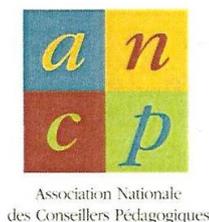
Remarques de la salle et témoignages sur des réalités de terrain :

- **section 5901** : alléger la journée de l'enfant – l'amplitude horaire du temps passé à l'école pour l'enfant reste importante.
- **section 3701** : aucune concertation avec les enseignants – aucun personnel supplémentaire qu'à l'heure actuelle pour la mise en place des rythmes.
- **section 7801** : réfléchir sur ces nouveaux rythmes puisqu'ils nous sont imposés ! remise en compte de nos pratiques.
- **section 2101** : pause méridienne rallongée de 45' – les PS n'ont presque plus de temps de classe l'après-midi.
- **section 5501** : interrogation sur les TPS/PS l'après-midi.
- **section 3101** : réflexion avec la Mairie et l'IEN maternelle.
- **section 7501** : 2 journées 8h30/11h30 – 13h30/16h30 – 2 journées 8h30/11h30 – 13h30/15h.

- **section 8302** : identité de l'école comme lieu d'apprentissages mais avec des temps différenciés, des temps éducatifs – déficit en terme de formation en direction des jeunes collègues – prise en compte de l'accueil des TPS – un demande sur des positions clairement définies de l'AGEEM.
- ***réponse d'Isabelle Racoffier*** : *qu'est-ce-qui fait que l'on apprend ? se situer sur le développement de l'enfant, sur le sens, le pourquoi on fait les choses ? l'AGEEM doit rester une force de proposition sur les futurs programmes.*
- **section 4001** : retour sur l'identité de l'école avec la mise en place de projets éducatifs autour d'activités qui rentrent déjà dans nos activités et projets de classe
- **section 2501** : aucune prise en compte d'un rythme différencié entre les enfants d'école maternelle et ceux d'école élémentaire – personnel non qualifié pour le temps périscolaire
- ***réponse de Maryline Van-Landewick*** : *L'école n'est plus celle de Jules Ferry – « L'école du savoir, c'est une école qui s'ouvre » Michel Serres - virage où l'on doit se positionner avec tous les partenaires de l'école en maintenant l'enfant au centre du système d'où l'idée d'une charte éducative entre tous les partenaires en gardant notre statut de professionnel d'enseignant... « Qu'est-ce qu'on apprend quand on est à l'école ? » « Qu'est-ce qu'on apprend quand on est avec des éducateurs ? » - l'école doit donner les mêmes chances à tous les enfants de l'école de la République – l'école doit garder son rôle d'ascenseur social.*

6- SIGNATURES DE CONVENTIONS

1- SIGNATURE DE LA CONVENTION ASSOCIATION NATIONALE des CONSEILLERS PEDAGOGIQUES / AGEEM



CONVENTION AGEEM/ANCP

L'ANCP, Association Nationale des Conseillers Pédagogiques du premier degré
Sise, 45 Boulevard de la Signore, 13700 Marignane
Représentée par Marcel JALLET, président

et

L'AGEEM, Association Générale des Enseignants des Écoles Maternelle et classes enfantines publiques, association professionnelle, est représentée au travers de ses délégations départementales dans toutes les académies du territoire français dont les DOM et TOM.
L'Association Générale des Enseignants des Ecoles et classes Maternelles Publiques, AGEEM ;
Association loi 1901
Sise 11 rue de Provence 86000 POTIERS
Représentée par Madame Isabelle RACOFFIER, présidente

Parce qu'elles affirment l'une et l'autre une nécessaire réflexion commune sur l'école maternelle pour :

- étudier toutes questions d'ordre pédagogique dans le but d'échanger, de mutualiser et de partager les travaux, les recherches menées dans les classes et avec les universitaires
- défendre et promouvoir les droits et les intérêts des enfants d'école maternelle en même temps que ceux des équipes éducatives
- être attachées à une école maternelle publique de qualité pour tous les enfants
- défendre une formation professionnelle de qualité pour tous les acteurs de l'école

L'ANCP et l'AGEEM ont décidé de formaliser leurs relations par la signature d'une convention de partenariat détaillée de la façon suivante

Article 1

Dans le respect des programmes de l'école primaire, les signataires s'engagent :

- à mutualiser leurs expériences, leurs connaissances pour favoriser les démarches d'apprentissage et de formation en favorisant toutes les actions communes
- à faire connaître mutuellement leurs associations et favoriser la diffusion de leurs outils, notamment en créant un lien sur leur site Internet respectif.

Article 2

L'ANCP et l'AGEEM s'engagent dans un partenariat visant la mise en place d'un programme d'actions commun au niveau national :

- production d'outils en direction des professeurs des écoles
- formation de formateurs
- co-organisation de manifestations pédagogiques chaque fois que cela sera possible.

Article 3

Les signataires s'engagent à :

- communiquer leurs actions (colloques, séminaires, démarches vers l'institution...) par le biais de leurs médias respectifs tant sur le plan local que national et peuvent contribuer le cas échéant au contenu de dossiers pédagogiques
- inviter un représentant à leurs manifestations départementales académiques, inter académiques et nationales.
- adresser à l'association partenaire la liste des délégués départementaux et académiques.
- donner une place dans le cadre des parutions périodiques.

Article 4

Chaque structure invite son partenaire à son assemblée générale nationale et offre éventuellement, un temps d'intervention à la tribune, en fonction des sujets abordés.

Lors des congrès annuels, chacun des partenaires dispose d'un espace gratuit pour exposer ses productions. Un des partenaires peut être amené à participer à des tables rondes ou animer un atelier.

Article 5

Afin d'accompagner la mise en œuvre de cette convention, un groupe de suivi est mis en place, comprenant deux représentants de l'ANCP et deux représentants de l'AGEEM. Il peut être élargi à des partenaires extérieurs, si nécessaire et avec l'accord des deux parties.

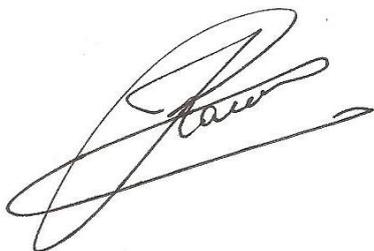
Il se réunit au moins une fois par an, afin d'établir un bilan des actions programmées dans l'(ou les) avenant(s) annexé(s) à la présente convention, de préparer les actions futures et d'opérer, le cas échéant, les régulations.

Article 6 :

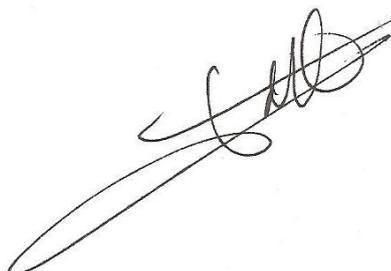
La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, renouvelable tacitement. Elle peut être dénoncée, par l'une ou l'autre des deux parties, au plus tard le 31 mars de l'année scolaire en cours.

Convention signée le 3 juillet 2013 à Chaumont

Pour l'AGEEM
Isabelle RACOFFIER



Pour l'ANCP
Marcel JALLET



2- **SIGNATURE CONVENTION CENTRE de PROMOTION du LIVRE de JEUNESSE / AGEEM**

***Convention d'objectifs
entre le CPLJ – 93 et l'A.G.E.E.M.***

Entre les soussignés :

Le CPLJ-93 – Centre de promotion du livre de jeunesse, association loi 1901, organisateur du Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis et de l'École du livre de jeunesse, SIRET 342 607 009 00012 dont le siège est 3, rue François Debergue - 93100 Montreuil Représenté par Sylvie Vassallo, directrice, Ci-après dénommé « **le CPLJ-93** » d'une part,

et

L'Association « Association Générale des Enseignants des Ecoles et classes Maternelles publiques – A.G.E.E.M. », association loi 1901, dont le siège est 11 rue de Provence 86000 Poitiers, Représentée par Madame Isabelle RACOFFIER, Présidente ci-après désignée « **l'AGEEM** » d'autre part,

Préambule

Le **CPLJ-93** est une association financée par le département de la Seine-Saint-Denis, l'État et les collectivités locales. Cette association a pour mission de rapprocher les enfants et les jeunes des livres et de la lecture.

Dans ce but, elle mène différentes actions :

- **le Salon du Livre et de la Presse Jeunesse**, du 27 novembre au 2 décembre 2013, à Montreuil ;
- **L'École du livre de jeunesse**, centre de formation et de médiation littéraire

L'AGEEM, Association Générale des Enseignants des Écoles Maternelle et classes enfantines publiques, est une association professionnelle, représentée au travers de ses délégations départementales dans toutes les académies du territoire français dont les DOM et TOM.

Elle a pour but :

- D'étudier toutes questions d'ordre pédagogique en vue du progrès et du perfectionnement de l'éducation dans les écoles et classes maternelles publiques, en dehors de toute tendance d'ordre politique et confessionnel.

- De défendre et promouvoir les droits et intérêts généraux des enfants des écoles et classes maternelles publiques en même temps que ceux de l'équipe éducative.

Le CPLJ-93 et l'AGEEM ont décidé de formaliser leurs relations par la signature d'une convention qui a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles, se poursuivra, pour l'année scolaire 2013-2014, le partenariat détaillé ci-après.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

Dans le respect des programmes de l'école primaire, les signataires s'engagent à mutualiser leurs expériences et leurs connaissances pour favoriser toutes démarches de formation.

Article 2 :

L'AGEEM s'engage :

- à fournir un stand gratuit lors de ses manifestations (congrès, journées académiques, ...) qui permettra aux adhérents de l'AGEEM de connaître le CPLJ-93
- à diffuser sur son site le programme annuel des actions menées par le CPLJ-93.

Article 3 :

Le CPLJ-93 s'engage à réserver un temps d'échanges et de débat au coeur du programme de rencontres professionnelles le samedi 30 novembre 2013 (durée 1h30) du salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis. Ce temps permettra aux visiteurs de se confronter à une problématique commune du CPLJ-93 et de l'AGEEM en lien avec la littérature de jeunesse et l'École. Le contenu et déroulé de ce temps sera défini conjointement par les 2 parties.

Le CPLJ-93 s'engage à valoriser ce temps et ce partenariat sur son site Internet.

Article 4 :

Le CPLJ-93 s'engage à réserver 15 places aux adhérents de l'AGEEM pour assister sans frais au colloque "Enfances, littérature jeunesse, cultures : de génération en évolution, où allons nous ?" qui aura lieu le 19 juin 2014.

L'AGEEM ouvre aux représentants du CPLJ-93 ses temps de formation.

Article 5 :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement. Pendant cette durée, toute modification des conditions ou modalités de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties.

Fait en deux exemplaires, à ... *Chaumont*,
le *04/07/13*

Pour le CPLJ-93,
Sylvie Vassallo, directrice

Pour l'AGEEM,
Isabelle Racoffier Présidente

CENTRE DE PROMOTION DU LIVRE DE JEUNESSE
Seine-Saint-Denis
3, rue François Debergue - 93100 MONTREUIL
Tél 01 55 86 86 55 - Fax 01 48 57 04 62
APE 9499Z - SIRET 342 607 009 0003

Juditha
meas

Racoffier